

Fiche 1 — L'Incorruptible

Un surnom éclatant, qui dit autant une réputation qu'un piège politique.

1. « **L'Incorruptible** » est le surnom le plus durable de **Maximilien Robespierre**. Il circule dès les premières années de la Révolution. Il résume l'image d'un député austère, étranger à l'enrichissement et fidèle à ses principes, dans un monde politique traversé par les soupçons.
2. Cette réputation s'appuie sur des traits vérifiables. Né à **Arras** en **1758**, avocat avant **1789**, Robespierre ne laisse pas le portrait d'un homme de luxe ou d'affaires. Il vit sans éclat matériel, dénonce les abus de pouvoir et attaque les privilèges. Pour ses partisans, cette simplicité relève de la vertu civique ; pour ses ennemis, elle devient une raideur.
3. Dans le vocabulaire révolutionnaire, la **vertu** ne désigne pas seulement une honnêteté privée. Elle signifie le dévouement à la chose publique, contre les intérêts particuliers et la corruption. Robespierre emprunte beaucoup à **Jean-Jacques Rousseau** cette exigence. Un représentant doit servir le peuple, non se servir de la fonction qu'il exerce.
4. Le surnom devient vite une ressource dans les combats de tribune. Celui qui passe pour incorruptible peut dénoncer plus aisément les intrigues, les spéculations et les compromis de ses adversaires. Sa parole acquiert une autorité morale au **club des Jacobins** comme à la **Convention nationale**.
5. Le danger apparaît lorsque l'accusation morale envahit le désaccord politique. Un adversaire peut défendre une autre stratégie sans être acheté, traître ou ennemi de la patrie. Or la Révolution, surtout en **1793** et **1794**, multiplie les catégories de suspects. La frontière entre une divergence et une faute contre la République devient alors de plus en plus fragile.
6. L'intégrité personnelle de Robespierre ne le soustrait pas à la responsabilité de ses choix publics. Il participe au **Comité de salut public** à partir du **27 juillet 1793** et appuie un gouvernement d'exception qui recourt à une répression très étendue. Ne pas s'enrichir ne garantit donc ni la justesse d'une politique ni le respect des droits d'autrui.
7. Après le **9 thermidor an II — 27 juillet 1794** — ses vainqueurs utilisent aussi ce surnom contre lui. L'« Incorruptible » devient, sous leur plume, le masque d'un ambitieux et d'un hypocrite. Cette inversion est elle-même partisane : les thermidoriens cherchent à concentrer sur l'homme qu'ils abattent les fautes d'un système auquel beaucoup ont pris part.
8. La formule révèle ainsi une distinction essentielle. La probité concerne les mœurs, l'argent et la loyauté d'une personne. La liberté politique suppose davantage : des règles, des contre-pouvoirs, une défense possible devant la justice et la reconnaissance du pluralisme. Une république ne peut être sûre parce qu'elle croit à la pureté d'un seul citoyen.
9. L'image de Robespierre s'explique aussi par son style. Sa diction grave, ses textes très construits, son refus apparent de la familiarité et son langage de principes le séparent de figures plus expansives comme **Georges Danton**. Cette différence de tempérament nourrit une opposition devenue classique : l'homme de la vertu contre l'homme de l'énergie, souvent simplifiée à l'excès.
10. Lire « l'Incorruptible » avec précision évite l'admiration aveugle comme la moquerie facile.

Fiche 2 — Rousseau et Robespierre

Une filiation intellectuelle profonde, sans transformer un philosophe en auteur de la Terreur.

1. **Jean-Jacques Rousseau** est l'une des références majeures de **Robespierre**. Le jeune avocat découvre ses livres avant la Révolution et admire leur critique des privilèges, de l'inégalité et de la dépendance sociale. Dans une France dominée par les distinctions de naissance, cette pensée donne une langue puissante à l'exigence d'égalité civique.
2. L'œuvre décisive est **Du contrat social**, publié en 1762. Rousseau y place la souveraineté dans le peuple et définit la loi comme l'expression de la **volonté générale**. Cette idée ne signifie pas que chaque opinion individuelle l'emporte ; elle suppose que les citoyens recherchent ce qui convient au corps politique plutôt qu'à leur seul intérêt.
3. Chez Robespierre, l'influence de Rousseau nourrit des prises de position concrètes. Il combat le **suffrage censitaire**, qui réserve la pleine participation politique aux citoyens les plus riches. Il défend aussi l'accès aux droits civiques des **Juifs**, des comédiens et des hommes de couleur libres. La République, à ses yeux, n'a de sens que si l'égalité sort des déclarations.
4. Robespierre trouve également chez Rousseau une méfiance envers les puissances de l'argent. Les riches, les ministres, les grands propriétaires ou les spéculateurs peuvent, selon lui, déformer la décision commune au profit de quelques-uns. Cette méfiance nourrit sa critique des intérêts qui cherchent à capturer l'État.
5. Il serait pourtant faux de faire de Rousseau le « manuel » de la **Terreur**. Entre la publication de **Du contrat social** et l'an II, la France traverse une révolution, une guerre européenne, des révoltes intérieures, une crise des subsistances et de profonds conflits politiques. Les circonstances et les décideurs gardent leur responsabilité.
6. Rousseau lui-même ne propose pas un modèle de gouvernement révolutionnaire fondé sur le **Tribunal révolutionnaire** ou sur les arrestations de masse. Son œuvre contient des tensions, notamment sur l'unité civique et la liberté individuelle, mais elle ne prescrit pas les institutions de 1793. Robespierre lit l'auteur à travers l'urgence de son temps et sélectionne ce qui correspond à son combat.
7. La notion de volonté générale devient périlleuse lorsqu'un groupe affirme en connaître seul le contenu. Robespierre proclame la souveraineté du peuple, mais il redoute aussi un peuple trompé par les factions, l'argent ou la guerre. Ceux qui se présentent comme les interprètes de l'intérêt commun peuvent alors disqualifier leurs contradicteurs au lieu de répondre à leurs arguments.
8. Une démocratie veut des décisions communes, mais elle doit aussi reconnaître les minorités, l'opposition et la possibilité de changer d'avis. Sans garanties, la recherche du bien commun peut devenir un vocabulaire de l'exclusion. La liberté cesse alors d'être partagée : elle est définie d'en haut au nom du peuple.
9. Robespierre ne suit pas Rousseau en disciple passif.
10. Lire **Rousseau** avec **Robespierre** aide donc à penser une tension toujours vive : comment donner au peuple le pouvoir sans abandonner l'individu à une majorité ou à un gouvernement qui parlerait en son nom ?